

# CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES



## RAPPORT DE JURY DE LA SESSION 2006

*Le présent rapport peut être téléchargé à partir du site Internet de l'Académie :  
<http://www.ac-reims.fr> - Rubrique « examens et concours »*

# Sommaire

<b>AVANT-PROPOS DE LA PRESIDENTE DES JURYS.....</b>	<b>3</b>
---	----------

<b>1<sup>re</sup> PARTIE : ANALYSE STATISTIQUE.....</b>	<b>6</b>
---	----------

## CONCOURS EXTERNE

1. Nombre de postes offerts .....	6
2. Inscriptions .....	6
3. Répartition des candidats admis.....	8
4. Résultats des épreuves écrites d'admissibilité.....	8
5. Seuil d'admissibilité .....	9
6. Résultats des épreuves orales d'admission.....	9
7. Seuil d'admission .....	12

## TROISIEME CONCOURS

1. Quelques chiffres .....	13
2. Moyennes obtenues à l'ensemble des épreuves .....	14

<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : ANALYSE DISCIPLINAIRE DES EPREUVES.....</b>	<b>15</b>
---	-----------

### Epreuves écrites d'admissibilité :

- n°1 : Français.....	16
- n°2 : Mathématiques .....	20
- n°3 : Dominante Histoire-Géographie.....	23
- n°3 : Dominante Sciences expérimentales et Technologie.....	26

### Epreuves orales d'admission :

- n°1 : Entretien .....	31
- n°1 : Domaine des Arts visuels .....	33
- n°1 : Domaine de la Musique .....	34
- n°1 : Domaine de la Littérature de jeunesse.....	37
- n°2 : Langue vivante étrangère sans programme.....	39
- n°3 : Education Physique et Sportive .....	42

<b>3<sup>e</sup> PARTIE : SUJETS DES ÉPREUVES.....</b>	<b>46</b>
--	-----------

### Epreuves d'admissibilité :

- Français
- Mathématiques
- Histoire - géographie
- Sciences expérimentales et technologie

### Epreuves d'admission :

- Langue vivante étrangère sans programme : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien

## Avant propos

La session du concours externe et du troisième concours de recrutement des Professeurs des écoles se déroulait cette année dans un cadre d'épreuves renouvelé. Consultable sur le site du ministère<sup>1</sup>, leur législation est exposée dans le bulletin officiel de l'éducation nationale auquel nous renvoyons les candidats, et dont les références figuraient dans le rapport de la session 2005.

La mise en oeuvre de la réforme n'a pas grandement affecté les résultats du "cru" 2006. Avec la même volonté que précédemment et en toute conscience du caractère innovant des épreuves, les membres du jurys ont exercé une vigilance de tout instant pour évaluer les performances des candidats lors de l'admissibilité et lors de l'admission, récompensant les plus méritants et accompagnant les moins chanceux le cas échéant. Qu'ils en soient remerciés. On ne s'étonnera donc pas de retrouver, dans ce document, des résultats sensiblement similaires à 2005 ; l'innovation en matière de concours n'altérant pas la qualité des postulants.

Toutefois, chaque discipline appelle un commentaire particulier propre à améliorer la préparation des candidats aux futures sessions. Il convient donc de lire attentivement les pages qui suivent car elles se font l'écho du jury, de ses satisfactions comme de ses déceptions.

Si le préalable à l'admission au poste de Professeur des écoles est une préparation sérieuse, longue et assidue, la ponctualité participe au succès. Il apparaît, en effet plus fréquemment que par le passé, que certains candidats prennent des libertés avec les dates et les horaires des convocations, aux épreuves d'admission notamment. Nous souhaitons souligner ici avec fermeté le caractère impératif de ces contraintes temporelles dans lesquelles réside l'équité du concours et son bon déroulement.

Les données qui suivent ce propos offrent la ventilation des statistiques obtenues sur la constitution des deux promotions, leur répartition, les résultats des épreuves d'admissibilité puis d'admission, par sexe.

---

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1>

### **POUR LE CONCOURS EXTERNE :**

- 188 postes ont été offerts au recrutement,
- 1556 candidats se sont inscrits (soit 8,27 candidats pour un poste) :
  - 334 hommes, soit 21,47 %,
  - 1222 femmes, soit 78,53 %.
- 961 candidats se sont présentés (soit 5,11 candidats pour un poste) :
  - 182 hommes, soit 18,94 %,
  - 779 femmes, soit 81,06 % .
- 532 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2,83 candidats par poste) :
  - 106 hommes, soit 19,92 %,
  - 426 femmes, soit 80,08 %.
- 188 candidats ont été déclarés admis et inscrits sur une liste principale (soit le nombre de postes à pourvoir, c'est-à-dire 12,08 % du nombre des inscrits et 19,56 % des présents), avec la répartition suivante :
  - 28 hommes, soit 14,89 % du total des admis,
  - 160 femmes, soit 85,11 % du total des admis.
- 51 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire (soit 3,27 % du nombre des inscrits et 5,31 % des présents). Ce nombre correspond à 27,13 % du nombre des postes offerts, dont :
  - 11 hommes, soit 21,57 % du total des inscrits en liste complémentaire
  - 40 femmes, soit 78,43 % du total des inscrits en liste complémentaire.

### **PAR RAPPORT A LA SESSION 2005 :**

- Le nombre de postes offerts passe de 244 à 188.
- Le nombre d'inscrits passe de 1619 à 1556
- Le taux d'absentéisme, de 39,46 % en 2005, passe à 38,23 % en 2006
- Le nombre d'admissibles passe de 670 à 532
- Le nombre d'admis passe de 244 à 188.
- Le nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire passe de 100 à 51.

### **POUR LE TROISIEME CONCOURS, les résultats s'analysent ainsi :**

- 12 postes ont été mis au concours
- 100 candidats se sont inscrits (soit 8,33 candidats pour un poste) :
  - 25 hommes, soit 25 %,
  - 75 femmes, soit 75 %.
- 41 candidats se sont présentés (soit 3,42 candidats pour un poste et 41 % des candidats inscrits - taux d'absentéisme : 59 %), soit :
  - 9 hommes, soit 21,95 %,
  - 32 femmes, soit 78,05 %.

- 21 candidats ont été déclarés admissibles (soit 21 % du nombre des inscrits et 51,22 % du nombre des présents) :
  - 5 hommes, soit 5 % du nombre des inscrits
  - 16 femmes, soit 95 % du nombre des inscrits.

**PAR RAPPORT A LA SESSION 2005 :**

- Le nombre de postes offerts passe de 18 à 12.
- Le nombre d'inscrits passe de 57 à 100.
- Le nombre de présents passe de 33 à 41.
- Le nombre d'admissibles reste à 21.
- Le nombre d'admis passe de 16 à 12.

Nous proposons de même, un récapitulatif, par discipline et concours, des notes obtenues avec dans chaque groupe d'épreuves, les seuils d'admissibilité et d'admission.

La gestion des copies est explicitée dans le rapport de la session 2004.

Il devient traditionnel de citer tous les acteurs de l'organisation et de la gestion de ces nouveaux concours :

*Monsieur le Recteur de l'académie de Reims, le bureau des concours du Rectorat de Reims, Monsieur le Maire de la Ville de Châlons-en-Champagne qui nous a accueillis au Parc des Expositions pour le déroulement des épreuves écrites d'admissibilité, Monsieur le Directeur de l'IUFM de Reims qui a mis gracieusement à notre disposition ses sites de formation de Châlons-en-Champagne et de Reims pour les épreuves orales d'admission, Monsieur le Principal du collège Jean Moulin de Saint-Memmie dont le gymnase fut le cadre de l'épreuve sportive de badminton, Monsieur le Directeur du CREPS de Reims à l'occasion des épreuves orales d'admission, ainsi que leurs personnels.*

Leur mission fut aussi délicate en cette année de réforme que le fut l'appréhension du nouveau concours par les candidats. Nous les remercions pour leur efficacité. Aux lauréats 2006, nous souhaitons de grandes satisfactions dans l'élaboration et la pratique de l'enseignement. Enfin nous espérons que les nouveaux candidats puiseront dans ces pages matière à aborder leur année de préparation avec motivation.

**Miren LACASSAGNE**  
Maître de conférences  
à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

1ère partie

**1ère partie**

Analyse

**Analyse**

statistique

**statistique**

# Concours externe

## **1. NOMBRE DE POSTES OFFERTS**

Nombre de postes à pourvoir à la **session 2006** et répartition départementale :

ARDENNES	40	}	188 (dont 1 par transfert du 3 <sup>e</sup> concours et 1 poste réservé à un travailleur handicapé)
AUBE	62		
MARNE	70		
HAUTE-MARNE	16		

## **2. INSCRIPTIONS**

CANDIDATS	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Inscrits	1556	1619	1293	1323	1119	1050	970
Présents aux trois épreuves	961	980	915	939	846	824	785
Admissibles	532	670	712	558	560	585	565
Admis (nombre de postes à pourvoir)	188	244	262	205	214	245	208
Inscrits sur liste complémentaire	51	100	118	101	154	203	223
Rapport candidats admissibles / postes à pourvoir	2,83	2,74	2,71	2,72	2,61	2,38	2,71

### ➤ **TAUX D'ABSENTÉISME AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ :**

CANDIDATS	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Présents à l'épreuve de mathématiques	964	985	919	937	852	840	792
Présents à l'épreuve de français	975	980	915	931	846	824	785
Présents à l'épreuve d'histoire-géographie et de sciences expérimentales et technologie	961	(épreuves orales d'admission de 2000 à 2005)					
<b>Taux d'absentéisme en %</b>	<b>38,24 %</b>	<b>39,46 %</b>	<b>29,23</b>	<b>29,63</b>	<b>24,39</b>	<b>21,52</b>	<b>19,07</b>

### ➤ **RÉPARTITION DES CANDIDATS INSCRITS PAR SEXE :**

CANDIDATS	2006			2005			2004			2003			2002			2001		
	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total
Inscrits	334	1222	1556	373	1246	1619	273	1020	1293	293	1030	1323	261	858	1119	226	822	1056
Présents en mathématiques				206	779	985	193	726	919	206	731	937	199	653	852	171	669	840
Présents en sc. Techno/hist.géo	182	779	961															
Admissibles	106	426	532	122	548	670	142	570	712	112	448	558	119	441	560	102	483	585
Admis définitivement	28	160	188	47	197	242	42	220	262	41	164	205	41	173	214	36	209	245
Inscrits sur liste complémentaire	11	40	51	18	85	100	27	91	118	18	83	101	33	121	154	43	190	203

### 3. RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS

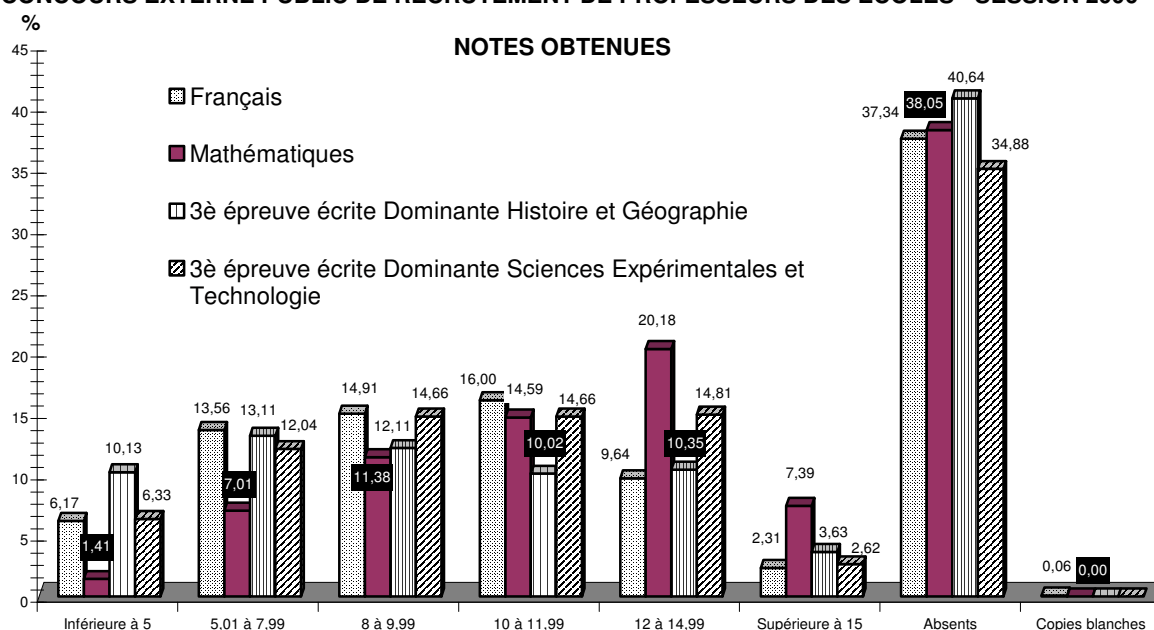
#### ➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :

DIPLOMES	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)	5	5	5	5	1	6	0
Doctorat	3	2	2	0	0	0	1
D.E.A.	0	8	5	2	3	2	3
Maîtrise	24	13	12	15	30	13	31
Licence	149	206	227	172	168	216	167
Autres titres et diplômes	7	7	5	11	8	4	6
Diplômes de l'U.E.	0	3	6	0	4	4	0
<b>TOTAUX</b>	<b>188</b>	<b>244</b>	<b>262</b>	<b>205</b>	<b>214</b>	<b>245</b>	<b>208</b>

### 4. RÉSULTATS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

#### ➤ RÉPARTITION DES NOTES DE MATHÉMATIQUES, DE FRANÇAIS ET DE LA TROISIÈME ÉPREUVE ÉCRITE : DOMINANTE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET DOMINANTE SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE :

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ  
CONCOURS EXTERNE PUBLIC DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES - SESSION 2006



Meilleure note obtenue en français : 18  
 Meilleure note obtenue en mathématiques : 19,25  
 Meilleure note obtenue par un candidat ayant choisi la dominante histoire géographique : 19,75  
 Meilleure note obtenue par un candidat ayant choisi la dominante sciences exp. et techno. : 17,75

Moyenne obtenue en français : 9,15  
 Moyenne obtenue en mathématiques : 11,32  
 Moyenne obtenue par les candidats ayant choisi la dominante histoire géographique : 8,99  
 Moyenne obtenue par les candidats ayant choisi la dominante sciences exp. et techno. : 9,64

➤ **RÉCAPITULATIF DES MOYENNES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ :**

ÉPREUVES	2006		2005		2004		2003		2002		2001	
	Présents	Moyenne	Présents	Moyenne	Présents	Moyenne	Présents	Moyenne	Présents	Moyenne	Présents	Moyenne
FRANCAIS	975	9,15	980	8,84	915	8,69	931	8,99	846	9,75	824	9,90
MATHS	964	11,32	985	10,36	919	10,98	937	9,93	853	9,89	840	10,80
Dominante Hist- Géo	539	8,99										
Dominante Sciences exp. et technologie	422	9,64										

**5. SEUIL D'ADMISSIBILITÉ**

ADMISSIBILITÉ	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre total de points	78,00	68,00	64,00	72,00	70,00	70,00	72,00
Moyenne sur 20	9,75	8,50	8,00	9,00	8,75	8,75	9,00
Rappel du nombre de candidats admissibles	532	670	712	558	560	585	565

**6. RÉSULTATS DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION :**

**SESSIONS ANTERIEURES A 2006**

➤ **1<sup>re</sup> ÉPREUVE ORALE**

ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	2005	2004	2003
Candidats présents / admissibles	651 / 670	687 / 712	533 / 558
Moyenne de la 1 <sup>re</sup> épreuve orale	10,77	11,30	10,98

➤ **2<sup>e</sup> ÉPREUVE ORALE À OPTION**

ÉPREUVES	2005			2004			2003		
	Présents	Admis	Moyenne	Présents	Admis	Moyenne	Présents	Admis	Moyenne
HISTOIRE – GEOGRAPHIE	355	137	11,68	363	132	12,35	280	113	12,17
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	297	107	11,73	331	130	12,11	253	92	11,52
<b>RECAPITULATIF DE LA 2<sup>E</sup> ÉPREUVE ORALE</b>	<b>652</b>	<b>244</b>	<b>11,70</b>	<b>694</b>	<b>262</b>	<b>12,23</b>	<b>533</b>	<b>205</b>	<b>11,84</b>

➤ 3<sup>e</sup> ÉPREUVE ORALE À OPTION

ÉPREUVES	2005			2004			2003		
	Présents	Admis	Moyenne	Présents	Admis	Moyenne	Présents	Admis	Moyenne
<b>MUSIQUE</b> dont :	<b>176</b>	<b>69</b>	<b>11,79</b>	<b>197</b>	<b>87</b>	<b>12,91</b>	<b>141</b>	<b>59</b>	<b>13,50</b>
• voix accompagnée	103	43	11,67	115	46	11,58	76	32	13,21
• voix non accompagnée	33	13	10,67	39	16	11,29	15	4	12,31
• instrument accompagné	7	3	12,79	5	3	15,20	10	2	14,90
• instrument non accompagné	33	10	12,05	38	22	13,58	40	21	13,60
<b>ARTS PLASTIQUES</b>	<b>207</b>	<b>77</b>	<b>11,38</b>	<b>244</b>	<b>72</b>	<b>10,36</b>	<b>142</b>	<b>51</b>	<b>10,54</b>
<b>LANGUES VIVANTES</b> dont :	<b>271</b>	<b>98</b>	<b>13,63</b>	<b>254</b>	<b>103</b>	<b>13,17</b>	<b>275</b>	<b>95</b>	<b>13,62</b>
• Allemand	33	14	13,45	14	5	13,50	24	13	14,03
• Anglais	193	71	12,55	198	85	12,80	226	75	10,84
• Espagnol	34	10	14,29	29	12	13,58	18	7	13,22
• Italien	7	2	11,86	9	1	11,56	5	0	15,40
• Portugais	4	1	16,00	4	0	14,44	2	0	14,63
<b>RECAPITULATIF DE LA 3<sup>e</sup> ÉPREUVE ORALE</b>	<b>654</b>	<b>244</b>	<b>12,67</b>	<b>695</b>	<b>262</b>	<b>12,78</b>	<b>558</b>	<b>205</b>	<b>13,26</b>

➤ DÉTAIL DES MOYENNES OBTENUES EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

ÉPREUVES	2005			2004			2003		
	Présents	Admis	Moyenne	Présents	Admis	Moyenne	Présents	Admis	Moyenne
<b>ENTRETIEN</b>	<b>658</b>	<b>244</b>	<b>11,67</b>	<b>707</b>	<b>262</b>	<b>10,89</b>	<b>541</b>	<b>205</b>	<b>11,75</b>
<b>ÉPREUVES PHYSIQUES</b> dont :	<b>658</b>	<b>244</b>	<b>10,65</b>	<b>707</b>	<b>262</b>	<b>10,66</b>	<b>547</b>	<b>205</b>	<b>10,26</b>
• Course 2000 m	410	154	10,22	384	142	10,37	262	86	9,51
• Danse individuelle	57	25	10,18	92	39	8,84	68	33	9,56
• Danse en duo	2	2	12,75	2	2	13,00	6	5	11,00
• Badminton	189	63	9,46	229	79	10,45	211	81	10,96
<b>RECAPITULATIF DE L'ÉPREUVE D'EPS</b>	<b>658</b>	<b>244</b>	<b>10,85</b>	<b>707</b>	<b>262</b>	<b>10,49</b>	<b>547</b>	<b>205</b>	<b>10,86</b>

## **SESSION 2006**

### ➤ **1<sup>re</sup> ÉPREUVE ORALE**

<b>ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN</b>	<b>Présents</b>	<b>Admis</b>	<b>Moyenne</b>
1ère partie	522	188	12,27
2ème partie :	522	188	
Domaine de la littérature de jeunesse	264	89	12,3
Domaine de la Musique	133	61	13,02
Domaine des Arts visuels	125	38	11,58
RECAPITULATIF ÉPREUVE ORALE (1ère et 2ème parties)	522	188	12,29

### ➤ **2<sup>e</sup> ÉPREUVE ORALE**

<b>ÉPREUVE ORALE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE</b>	<b>Présents</b>	<b>Admis</b>	<b>Moyenne</b>
Allemand	42	7	12,39
Anglais	435	164	10,6
Espagnol	36	14	12,29
Italien	8	2	13,13
Portugais	2	1	16
TOTAL	523	188	

### ➤ **3<sup>e</sup> ÉPREUVE ORALE**

<b>ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	<b>Présents</b>	<b>Admis</b>	<b>Moyenne</b>
PRESTATION PHYSIQUE :	530	188	
Course : 1500 m	481	166	10,37
Danse	49	22	10,21
ENTRETIEN EPS	523	188	11,11
RECAPITULATIF ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (Prestation + entretien)	530	188	10,66

➤ **ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE**

<b>EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE</b>	<b>Présents</b>	<b>Admis</b>	<b>Moyenne</b>
Allemand	19	8	9,71
Anglais	20	10	10,15
Espagnol	17	11	12,74
Italien	3	1	14,33
Portugais	1		14
Arabe littéral	1		16,5
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>30</b>	

➤ **SEUILS D'ADMISSION DE 2003 A 2006 :**

**2003 : 216,50 / 360**, soit une moyenne de 12,02/20

**2004 : 216,50 / 360**, soit une moyenne de 12,02/20

**2005 : 211,50 / 360**, soit une moyenne de 11,75/20

**2006 : 173/280** soit une moyenne de 12,36/20.

# Troisième concours

## 1. QUELQUES CHIFFRES

	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de candidats inscrits	100	57	126	108	122
Nombre de candidats présents aux 3 épreuves	41	33	97	80	111
Taux d'absentéisme	59 %	31,57 %	23,01 %	18,51 %	9,01 %
Nombre de postes (1)	13	18	24	23	24
Nombre de candidats admissibles	21	20	48	43	27
Seuil d'admissibilité	62/160	16,25/40	16/40	15/40	17/40
Nombre de candidats admis (2)	12	16	24	23	20
Seuil d'admission	135/280	47,50/100	50,75/100	46,50/100	46/100
Liste complémentaire	0	0	5	0	0

(1) 1 poste a été transféré au concours externe

(2) Ardennes : 2 – Aube : 6 – Marne : 4

### ➤ REPARTITION DES INSCRITS PAR SEXE :

CANDIDATS 2006	H	F	TOTAL
Inscrits	25	75	100
Présents en sciences expérimentales et technologie/Histoire-géographie	9	32	41
Admissibles	5	16	21
Admis	2	10	12

## 2. MOYENNES OBTENUES À L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES

### ➤ SESSIONS 2003 – 2004 – 2005 :

EPREUVES	2005				2004				2003			
	Nombre de candidats	Notes sup. à 10/20	Notes inf. à 10/20	Moyennes	Nombre de candidats	Notes sup. à 10/20	Notes inf. à 10/20	Moyennes	Nombre de candidats	Notes sup. à 10/20	Notes inf. à 10/20	Moyennes
Français	33	12	21	8,14	97	16	81	6,99	79	19	60	7,94
Maths	33	10	23	8,78	97	42	55	9,39	79	20	59	7,53
Exposé du candidat	20	8	12	9,85	46	30	16	11,67	41	29	12	11,56
Histoire-Géographie	3	2	1	12,33	8	4	4	11,56	9	5	4	12,44
Sciences technologie	2	1	1	12,00	6	1	5	6,25	5	2	3	7,30
Langue vivante	6	3	3	15,5	14	12	2	11,86	10	3	7	8,89
Musique	4	3	1	12,00	11	5	6	6,66	7	5	2	10,97
Arts plastiques	25	5	0	15,40	8	4	4	11,00	11	3	7	8,90
E.P.S.	20	15	5	11,64	47	14	33	7,96	42	14	28	8,53

➤ SESSION 2006 :

EPREUVES	Nbre de candidats présents	Notes > à 10/20	Notes < à 10/20	Moyenne
Français	44	10	34	7,11
Mathématiques	41	23	18	10,50
Dominante Histoire-géographie	18		18	5,42
Dominante Sciences expérimentales et Technologie	23	6	17	7,55
Epreuve orale d'entretien	21	12	9	9,81
Langues vivantes étrangères :				
Anglais	13	4	9	9,81
Espagnol	4	2	2	8,75
Italien	2	2		15,25
Portugais	1	1		16,00
Education Physique et Sportive :				
Activité sportive : course 1 500 m	18	8	10	9,30
Danse	3	1	2	8,00
Entretien EPS	21	8	13	9,43

**2ème partie**  
**Analyse**  
**disciplinaire**  
**des épreuves**

# Epreuve d'admissibilité n°1

## Français

L'arrêté du 10 mai 2005 paru au Journal officiel du 14 mai 2005 fixe de nouvelles modalités du concours Professeur des écoles. BO n°21 du 26 mai 2005

L'épreuve écrite de français, qui a subi quelques modifications, est entrée en vigueur cette année.

*A partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat :*

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier<sup>2</sup>.

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

### Rapport de jury du concours 2006

L'épreuve écrite de français du concours externe vise à mettre en évidence chez le candidat, d'une part :

- ses capacités de compréhension
- ses capacités de synthèse,
- ses aptitudes à rédiger,
- son niveau personnel de maîtrise de la langue

et d'autre part

- sa connaissance des objectifs et programmes de l'enseignement de la langue française à l'école primaire,
- son savoir dans le domaine des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes.

Le sujet comporte trois parties :

- **Une question relative au dossier introduisant un travail de synthèse (8 points)**

Dans l'épreuve de la session 2006, la problématique portait sur les interrelations entre pratiques orales et pratiques d'écrit à l'école.

**Texte 1** : Ministère de l'Education Nationale, Programmes de l'école primaire : cycle des apprentissages fondamentaux, – B.O.E.N. n° 1 du 14/02/2002.

---

<sup>2</sup> Extrait de l'annexe de l'arrêté du 10 mai 2005

**Texte 2** : HALTE, J-F., « Pour une didactique de l'activité langagière », in HALTE JF., RISPAIL M., *L'oral dans la classe, compétences, enseignement, activités*, L'HARMATTAN, 2005.

**Texte 3** : BOUTET, J. : « 'I parlent pas comme nous ». Pratiques langagières des élèves et pratiques langagières scolaires », in *Ville- Ecole- Intégration*, enjeux, n° 130, septembre 2002.

**Document A** : Discussions lors d'activités en observation réfléchie de la langue (CM1/CM2). Extraits de BOUTET, J. « 'I parlent pas comme nous ». Pratiques langagières des élèves et pratiques langagières scolaires », in *Ville- Ecole- Intégration*, enjeux, n° 130, septembre 2002.

**Document B** : *La courte Echelle*, Français, cycle 3, CE2, J-C. LANDIER et F. MARCHAND, HATIER, 1997.

La grande dispersion des notes obtenues par les candidats témoigne de niveaux très inégaux entre eux, mais révèle, certainement aussi des niveaux d'investissement très différents dans la préparation du concours.

Le pourcentage de copies sanctionnées par une note éliminatoire est de 9,59 %  
Les notes sont échelonnées de 1 à 18.

Pour devenir Professeur des Ecoles, une maîtrise de l'expression écrite est attendue. Le concours s'adresse, non à des spécialistes (de linguistique, littérature, didactique), mais à de futurs enseignants polyvalents.

L'objectif de cette première épreuve est d'apprécier chez le candidat sa capacité de lire et de comprendre des textes, ainsi que son aptitude à saisir l'essentiel d'un problème et à l'exposer avec justesse dans une langue correcte.

Ce qui est attendu :

- Une bonne maîtrise de la langue écrite témoignant d'une aisance dans le vocabulaire et la syntaxe, d'une connaissance de l'usage orthographique, de la présentation.
- Une compréhension des thématiques abordées dans le sujet.
- Une organisation cohérente et claire de la synthèse : une introduction présentant le thème, caractérisant les textes succinctement, exposant la problématique, et le plan suivi ; un développement qui dégage les idées essentielles des textes et les organise de façon à mettre en évidence les convergences et les divergences entre les points de vue exprimés dans chaque document, (avec des renvois clairs aux documents – n° du texte ou nom de son auteur) ; une conclusion
- Une référence explicite au texte dont on traduit la pensée. Le lecteur de la copie doit pouvoir se faire une idée du contenu du dossier sans l'avoir vu.

Ce qui est pénalisé :

- Les contresens, les fausses oppositions, les rapprochements forcés, l'amalgame anonyme ;
- les lacunes importantes ;
- la juxtaposition des remarques sur les textes sans mise en relation ;
- le montage de citations ;
- l'absence de références explicites aux textes ;
- des avis personnels ;
- une maîtrise de la langue défectueuse (orthographe, syntaxe ... appréhendée sur l'ensemble de la copie) ;

Recommandations :

- La première porte sur une lecture méticuleuse des questions posées afin que des erreurs, des confusions, des approximations, des incomplétudes ou au contraire des répétitions inutiles soient évitées. Se contenter d'un commentaire descriptif aux questions posées est le travers le plus fréquemment rencontré dans les copies.
  - La seconde vise plus précisément les attentes en matière de connaissance mais surtout de réflexion sur les problèmes d'apprentissages posés, en référence aux préconisations ministérielles. (s'exercer en temps limité, à la lecture de textes pédagogiques, d'ensemble de documents pour en saisir rapidement l'essentiel et envisager une première confrontation, connaître les enjeux liés aux apprentissages de la maîtrise de la langue ...).
  - La troisième serait de s'entraîner à l'argumentation : énoncer clairement les arguments, mettre en évidence, par l'organisation des paragraphes, et par l'usage raisonné des connecteurs, les étapes essentielles d'un raisonnement.
- **Un thème de grammaire qui peut faire l'objet d'une ou plusieurs questions (4 points sur 20)**

L'étude prend pour support un ou plusieurs éléments du dossier. Le terme grammaire est compris selon la définition du dictionnaire Le Nouveau Petit Robert : « Etude systématique des éléments constitutifs d'une langue ».

Il s'agit de s'assurer que les candidats :

- dominent suffisamment les notions essentielles rendant compte du fonctionnement de la langue pour les intégrer dans leur enseignement futur,
- mobilisent leurs connaissances pour définir, classer, décrire des faits de langue, en justifiant les choix effectués.

Les questions de grammaire étaient les suivantes :

- Dans des phrases extraites du document A, identifiez les compléments de verbe et précisez leur nature.
- Avec l'un des verbes suivants, vous proposerez plusieurs phrases qui illustrent le changement de sens du verbe selon sa construction et vous les classerez selon la construction du verbe. (exemples avec le verbe jouer).

Certains candidats écrivent de longs exposés. La réponse demande à être organisée, structurée.

Le candidat, même s'il est libre de sa présentation, doit obéir à des exigences de clarté et de précision.

- **Une question complémentaire (8 points)**

A propos d'une ou de plusieurs notions traitées dans le dossier, il sera demandé au candidat de développer une réflexion sur une situation d'enseignement.

Le candidat devra faire preuve de connaissances suffisantes pour :

- analyser des productions d'élèves ; identifier les compétences manifestées ou en cours d'acquisition ;
- situer une activité, une leçon, un exercice ... dans une séquence, une démarche, dans un cycle ;
- comparer des extraits de manuels et faire un choix raisonné,
- choisir parmi des supports proposés, ceux qui sont pertinents pour l'enseignement de la notion à un niveau donné, et en organiser l'utilisation en justifiant les choix et l'enchaînement des activités ;
- analyser une mise en situation à l'école maternelle ou à l'école élémentaire d'une ou plusieurs notions relatives au français ...

Deux questions étaient proposées.

La première portait sur l'analyse des problèmes grammaticaux soulevés au cours d'échanges lors de discussions d'élèves présentées dans le document A.

Il était demandé aux candidats de prolonger une séance présentée dans le document A, en s'appuyant sur le document B, en vue de structurer des connaissances sur les compléments de verbe.

### **Conclusion :**

Ce rapport vise avant tout à aider les candidats dans leur préparation.

Cette épreuve exige des compétences techniques et méthodologiques mais aussi scientifiques. Ces dernières sont celles que l'on est en droit d'attendre d'un futur professeur d'école. Elles prennent appui sur une appropriation initiale de la maîtrise de la langue qui relève de toute formation initiale solide.

Les compétences de lecture experte et d'analyse sont indispensables à tout futur professeur. Nous ne pouvons que recommander aux candidats de perfectionner ces compétences transversales.

# Epreuve d'admissibilité n°2

## Mathématiques

### **Remarques générales**

#### **Niveau des copies**

La qualité de l'expression et des connaissances des candidats en la matière est plutôt hétérogène. Toutefois, le niveau est plutôt bon dans l'ensemble avec une moyenne de l'épreuve assez élevée et un nombre relativement faible de candidats éliminés.

Le barème en effet cherchait à valoriser les productions des candidats. Par ailleurs, il semble que les candidats se soient réellement préparés à cette épreuve, dans sa forme nouvelle, en particulier.

#### **Présentation – orthographe – rédaction**

La présentation est globalement correcte. Certaines copies malheureusement reflètent une maîtrise de l'orthographe des plus déplorables. Le jury note également des erreurs de lexique et de syntaxe parfois surprenantes.

Cependant, il est à noter une nette progression dans la qualité orthographique au regard des années précédentes. La présentation est elle aussi généralement correcte.

#### **Sujet**

L'épreuve de mathématiques correspond pour la première fois à la nouvelle formule du concours de recrutement des professeurs des écoles. Il est donc difficile de comparer des sujets qui correspondent à des textes réglementaires différents.

Le sujet est jugé intéressant par les membres du jury, car il porte sur plusieurs domaines mathématiques.

La partie didactique demandait des réponses précises, sans ambiguïtés, mais ne comportait pas d'analyse de travaux d'élèves.

#### **Conseils aux candidats**

Les conseils donnés aux candidats désireux de se préparer à l'épreuve de mathématiques de ce concours l'an prochain pourraient se résumer en quelques mots : Clarté et rigueur, simplicité et concision, qualité de l'orthographe, connaissance des "Programmes d'enseignement de l'école primaire 2002" et du programme du concours.

## **Clarté et rigueur**

Le jury recommande aux candidats

- de prévoir, sur la copie, la place nécessaire à la réalisation de la figure complète d'un exercice de géométrie,
- d'être plus rigoureux dans la forme et sur le fond,
- de veiller à une présentation claire et agréable,
- d'être vigilant à la clarté de la rédaction mais aussi à la relecture de la copie,
  
- de faire attention aux notations mathématiques (le nom d'une droite est noté entre parenthèses, celui d'un segment entre crochets, etc.),
- d'employer un vocabulaire rigoureux : on parle de la médiatrice d'un segment, mais pas d'une droite, par exemple,
- de ne pas oublier d'indiquer les unités dans l'expression d'un résultat,
- et de justifier ses réponses même si la demande n'est pas explicitement formulée.

## **Simplicité et concision**

Le discours est parfois lourd, redondant voire alambiqué. Le jury recommande aux candidats d'aller à l'essentiel,

- de ne pas assommer les correcteurs avec des phrases interminables et sans intérêt,
- d'être clair et cohérent et de préciser à quelle question correspond la réponse donnée,
- d'être pragmatique dans ses appréciations,
- et d'éviter les digressions, en allant à l'essentiel sans « délayer » en particulier dans les parties pédagogiques.

## **Orthographe**

Il faut veiller à l'orthographe, à l'écriture et à la présentation de la copie qui entrent en ligne de compte dans le barème. Ces compétences permettent de déceler, précisément les réelles qualités rédactionnelles, orthographiques et le soin des futurs enseignants.

## **Connaissance des "Programmes d'enseignement de l'école primaire 2002" et du programme du concours**

Le jury ne peut que recommander aux candidats

- de revoir l'ensemble du programme de collège, en particulier l'inégalité triangulaire, la géométrie dans l'espace,
- de revoir les théorèmes de Thalès et de Pythagore,
- de connaître les "Programmes d'enseignement de l'école primaire 2002", les cycles et les programmes de mathématiques propres à chacun d'eux,
- et d'être capables d'imaginer un comportement d'élève face à une situation mathématique en évitant de se poser des questions de « spécialistes en mathématiques ».

## Méthode

De nombreux candidats ont abandonné la résolution d'exercice face à une difficulté sans percevoir qu'ils pouvaient reprendre une question plus loin.

Il serait donc utile

- de bien lire l'énoncé, d'examiner le barème afin de ne pas forcément faire tous les exercices dans l'ordre,
- de n'éliminer aucun exercice *a priori*,
- de voir que l'on peut reprendre un exercice en cours d'épreuve en sachant réinvestir les résultats et raisonnements découlant des questions précédentes (cf. ex 3, question 1),
- de répondre aux questions posées, de ne pas en recopier l'énoncé et d'indiquer le numéro de toutes les questions (même si elles ne sont pas traitées) afin de permettre aux correcteurs de retrouver aisément des repères dans la copie,
- de ne pas négliger les questions complémentaires,
- de s'entraîner à faire des constructions géométriques,
- et de penser à relier des questions entre elles. Par exemple, dans la question complémentaire de l'exercice 2, la question 1.b (citer une difficulté qui peut faire obstacle) était en lien avec la question 2 (avantage apporté par l'utilisation du logiciel de géométrie).

# Epreuve d'admissibilité n°3

## Histoire-Géographie

### Les modalités du concours

Depuis cette session, l'histoire-géographie est évaluée à l'écrit, conjointement aux sciences expérimentales et à la technologie. L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie, d'une part, sciences expérimentales et technologie, d'autre part. Elle dure trois heures et est affectée d'un coefficient 2.

Elle comprend une épreuve majeure dans l'un des champs disciplinaires cités, et d'une épreuve mineure, dans l'autre. La notation unique sur 20 points se décompose en 14 points pour la majeure et 6 points pour la mineure. La note de 5 sur 20 est éliminatoire.

Le candidat choisit le champ disciplinaire qui constituera la majeure au moment de son inscription. Lors du concours, le candidat dispose des sujets des deux composantes et il utilise son temps comme il l'entend. A l'issue de l'épreuve, le candidat remet deux copies distinctes, une pour la majeure et une pour la mineure.

En histoire-géographie, le jury a évalué 557 copies d'épreuve majeure et 445 copies d'épreuve mineure.

### Remarques générales

Le niveau général des connaissances et des analyses est très moyen et fort inégal. L'épreuve mineure, en particulier, est nettement moins bien traitée.

Certaines copies présentent un niveau de connaissances, de réflexion mais aussi de syntaxe et d'expression fort déficient compte tenu du niveau d'étude exigé par le concours.

Par contre, le niveau orthographique est satisfaisant. On pourra attendre des candidats, un effort dans l'organisation des réponses ainsi que dans la présentation des copies. Les réponses et les analyses, doivent être structurées et rédigées comme il se doit lors d'une épreuve écrite. Rappelons qu'une mauvaise écriture peut également constituer un handicap.

Le jury recommande aux candidats de connaître parfaitement le fonctionnement de l'épreuve afin de bien organiser leur temps de travail et de se situer dans les attentes des questions.

## **L'épreuve majeure**

### **Première partie**

La première partie demande des réponses précises, claires et organisées. Les développements hors sujet restent fréquents. Les questions portent sur des contenus scientifiques et n'incitent pas à donner un avis personnel peu compatible avec l'analyse historique ou géographique.

En histoire, le sujet s'intitulait : le président de la république sous la Vème République. Le candidat pouvait rapidement définir la Vème République puis, dans un premier temps, analyser des fonctions présidentielles prévues par la constitution, et consacrer un autre temps au bilan de l'évolution de ces fonctions.

On attendait des candidats qu'ils produisent des connaissances et des analyses suffisantes pour enseigner l'histoire-géographie à l'école élémentaire, certains ont fait leurs preuves. Toutefois la maîtrise des repères chronologiques fondamentaux est exigée dans ses grandes lignes et un effort reste à faire dans ce sens.

En géographie, le candidat devait traiter : l'organisation spatiale de l'Europe entre centres et périphéries.

Cette question a, dans l'ensemble, été mal traitée. Cela révèle peut être un déséquilibre de la préparation. Rappelons qu'en géographie, un espace se définit, il était donc nécessaire que le candidat précise l'espace qu'il analysait, de quelle Europe parlait-il ? Par ailleurs, l'organisation de l'espace est rarement symétrique et le centre est rarement au centre. Le candidat doit affirmer sa maîtrise des concepts géographiques de base. Il pouvait localiser la dorsale européenne des régions les plus riches (du Sud de la Grande Bretagne au Nord de l'Italie) et montrer ce qui constitue les fonctions d'un centre. Il déclinait ensuite des niveaux de périphérie par leurs rapports au centre. Les nuances d'échelles étaient importantes à présenter, comme par exemple, le fait que dans le centre, subsistent des périphéries et inversement. La question ne tendait pas à l'exhaustivité mais la précision des localisations est tout de même élémentaire en géographie. Les croquis sont toujours les bienvenus, mais il se doivent de respecter les règles de la cartographie, d'être précis et lisibles.

Dans cette première partie, sur le fond, la géographie et l'éducation civique présentent des lacunes inquiétantes. Les candidats citoyens ne semblent pas très au fait du fonctionnement des institutions de la République.

### **Seconde partie**

La seconde partie de l'épreuve majeure se fonde sur un dossier documentaire dont il faut présenter les enjeux scientifiques en analysant les différents documents.

Des propositions de pistes d'utilisation pédagogique en cycle 3 sont ensuite présentées, utilisant tout ou partie du dossier. Les objectifs transversaux doivent être mis en évidence ainsi que les liens avec d'autres disciplines.

Le dossier du concours 2006, s'intitulait : Le siècle des Lumières : idées nouvelles et progrès. Il était constitué de 6 documents de nature variée.

Le candidat se devait, en premier lieu, de définir le siècle des Lumières et de le positionner dans le temps. Il avait ensuite à organiser son analyse autour de thèmes correspondants au sujet comme l'esprit des Lumières, la diffusion des idées, le progrès technique,... afin de montrer les aspects fondamentaux de la question. Pour cela, il était nécessaire de disposer de connaissances suffisantes pour analyser les documents et, techniquement, de croiser les documents. Les commentaires juxtaposés des documents n'allaient pas dans le sens de l'épreuve. Signalons au passage, que l'Encyclopédie de Diderot n'est pas contemporaine de Gutenberg, ou que les frères Lumière n'ont rien à voir avec le siècle du même nom. Les erreurs fréquentes révèlent une faiblesse de ce que l'on nomme « la culture de l'honnête homme ».

La présentation systématique des documents n'est pas demandée, elle a fait perdre du temps aux candidats. Ceux-ci surveilleront, là encore, le respect des consignes et les digressions hors sujet qui gaspillent un temps précieux.

La présentation pédagogique demandait une approche simple mais concrète, une définition d'objectifs accessibles pour des élèves de cycle 3 dans le cadre du programme. Il ne s'agissait pas de réciter les instructions officielles qui constituent le cadre opératoire mais de définir à partir d'un ou de quelques documents quelques objectifs notionnels ou de connaissance, quelques éléments de méthodologie à atteindre. Les compétences transversales et les liens avec les autres disciplines ne doivent pas en rester à des termes généraux comme apprendre à parler, lire ou écrire mais être définies à partir des documents choisis. L'approche transversale qui doit créer des liens et ouvrir de nouveaux angles d'apprentissage n'est pas un fourre-tout.

## **L'épreuve mineure**

Retenue par les candidats ayant choisi les sciences expérimentales et la technologie en épreuve majeure, elle correspond à la première partie de la majeure d'histoire géographie. Cette épreuve est d'un niveau global faible. La question d'histoire révèle des lacunes graves des connaissances élémentaires tant dans les contenus que dans les analyses et le positionnement chronologique. La question de géographie est assez souvent mise de côté par manque de temps, ou par ignorance. Pour d'autres appréciations, le candidat se reportera aux commentaires de la première partie de l'épreuve majeure.

# Epreuve d'admissibilité n°3

## Sciences expérimentales et Technologie

L'objectif de ce rapport est de fournir aux étudiants et formateurs de nouvelles informations destinées à affiner la préparation, et à la mettre en phase avec les objectifs de l'épreuve.

### **Le texte officiel**

L'épreuve a subi de profondes modifications pour cette nouvelle session.

Le texte de référence fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles est paru au BO N°21 du 26 mai 2005. Il est consultable en ligne à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/21/MENP0500879A.htm>

### **Concernant l'épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie**

« L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit au moment de son inscription le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

#### ***Histoire et géographie***

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

### ***Sciences expérimentales et technologie***

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 2.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure. »

## Les sujets

Les sujets de sciences expérimentales et technologie de la session 2006 sont consultables en ligne aux adresses ci-dessous :

Composante majeure : histoire/géographie

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/sujets2006/MHG-06-PG5.pdf>

Composante majeure sciences et technologie

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/sujets2006/MST-06-PG3.pdf>

### Première partie de la composante majeure sciences expérimentales et technologie ou composante mineure histoire-géographie (6 points)

- Question 1 : on attendait des candidats qu'ils évoquent les notions de :
  - **Stockage** de l'énergie ( énergie potentielle )
  - **Transformation** de l'énergie mécanique (turbine) à en énergie électrique (alternateur)

- Question 2 :

Termes attendus : **condensation** de la **vapeur d'eau**

- Question 3 :

- Fonction qui fournit à l'organisme **l'énergie** dont il a **besoin**
- Production de l'énergie par **l'oxydation de nutriments en présence d'oxygène**

- Question 4 :

- Caractéristiques de la reproduction sexuée : Lors de la fécondation : union de deux gamètes ou cellules reproductrices, spermatozoïde (gamète mâle) et ovule (gamète femelle) donnant une cellule œuf
- Caractéristiques de la reproduction asexuée : Pas de cellules spécialisées - Donner deux exemples : marcottage, bouturage, clonage...
- Différence essentielle : Formation d'individus **identiques** dans le cas de la reproduction asexuée (clone) - **Diversité** (génétique) / individu unique dans le cas de la reproduction sexuée

- Question 5 :

- Notion de **cycle**
- Termes exacts et chronologiquement corrects : œuf/larve/nymphé ou chrysalide/adulte+ métamorphose

## **Deuxième partie de la composante majeure sciences expérimentales et technologie (8 points)**

S'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants polyvalents, il n'est pas attendu des candidats qu'ils manifestent dans toutes les disciplines un haut niveau de spécialisation disciplinaire. Ils doivent toutefois faire preuve d'une maîtrise suffisante pour exploiter efficacement les documents proposés. Le candidat devra en outre montrer qu'il a compris le sens d'une démarche d'investigation, sans que l'on attende de lui sur ce point un formalisme excessif.

### ***Première étape : analyse critique des documents, faisant appel à vos propres connaissances***

On attend du candidat qu'il fasse preuve d'esprit critique devant les documents proposés. Dans cette étape, l'analyse critique demandée porte sur le plan scientifique en dehors de toute exploitation pédagogique.

### ***Deuxième étape : exploitation des documents pour présenter dans un texte d'une longueur de une à deux pages des éléments d'une démarche d'investigation telle qu'elle est prévue dans les programmes du cycle trois de l'école primaire.***

Il n'est pas demandé au candidat de décrire l'ensemble de la démarche, mais d'en présenter quelques phases.

Les documents présentés suggèrent de travailler la notion de circuit en série et de circuit en dérivation.

Le candidat peut articuler son travail à partir des éléments suivants.

- Dans un premier temps, il convient de rappeler les acquis des élèves du cycle 2.
- Afin de relancer l'activité, la situation déclenchante peut provenir d'un projet de réalisation d'objet technique plus ou moins complexe.
- La situation problème doit alors émerger à la suite d'une activité (construction de maquette par exemple) et ne pas être trop artificielle.
- Les élèves entrent en investigation : ils recherchent dans leur cahier, ils élaborent la liste du matériel nécessaire, ils réalisent les montages conformes à leur dessins, ils tâtonnent, améliorent leur circuit...
- Une confrontation des solutions de chaque groupe permet de déceler des différences de circuits au niveau de la classe.
- La synthèse des groupes doit faire apparaître les deux types de montages : série et dérivation.

Il est tenu compte à hauteur de 3 points maximum de la qualité orthographique, de la production des candidats : 2 points pour la composante majeure, 1 point pour la composante mineure.

## **Quelques constats et recommandations à partir de la correction des copies**

- La présentation des copies est apparue très correcte ; elles ont été dans l'ensemble agréables à lire et correctement orthographiées.
- Le nouveau format de cette épreuve réduit sensiblement la part de la partie pédagogique. C'est dans la question II2 que le candidat doit faire preuve de toutes ses compétences en ce domaine.
- Le jury a constaté des résultats plus faibles dans la composante mineure. Nous rappelons qu'il est peu judicieux de faire l'impasse sur la composante mineure. Celle-ci notée sur 6 points doit être davantage prise en compte par les candidats, futurs professeurs d'école, chez lesquels on attend des connaissances et des compétences scientifiques élémentaires.

Il est bon par ailleurs de rappeler aux candidats un certain nombre d'évidences.

Il convient notamment :

- d'avoir une bonne connaissance des programmes de chaque cycle ; trop de candidats ont une approche approximative de ceux-ci ;
- d'enrichir les connaissances et le langage scientifique ; le langage courant est encore trop souvent utilisé. On relève dans quelques copies, des erreurs ou un manque de connaissances peu admissibles à ce niveau. Par exemple pas de reproduction sexuée chez les végétaux ; dans la question 1 de SVT, les notions d'oxydation et d'énergie sont rarement évoquées ou de manière très maladroite ; dans la question 2 on relève de multiples confusions entre fécondation interne/externe et reproduction sexuée/ asexuée...
- de partir davantage de véritables situations problèmes pour la question de didactique ; savoir clairement définir ce qu'est une situation problème, en proposer aux élèves qui soient motivantes, engager une démarche scientifique, donner du sens et non pas chercher pour chercher... ; il convient tout particulièrement d'insister sur ce point et ne pas oublier qu'à tout moment les élèves doivent être en mesure de comprendre et d'expliquer leur travail ;
- de faire état de l'utilisation de matériel et du concret ;
- d'utiliser le vocabulaire pédagogique lorsque le sens en est bien intégré et d'éviter tout jargon inutile ;
- de donner du contenu à la démarche d'investigation - structuration : les diverses formes d'investigation citées dans le programme de l'école doivent être parfaitement connues.
- d'éviter des développements hors sujet ou trop long qui masquent en réalité un manque de connaissances. Le jury rappelle que des schémas clairs, soignés, bien réalisés sont souvent préférables à de longs discours. L'utilisation de tableaux peut s'avérer judicieuse dans la présentation de certaines réponses.
- d'éviter des confusions dans certains termes, pourtant fondamentaux dans les disciplines scientifiques ; des candidats confondent trop souvent expérience / manipulation, observation/ expérience, maquettes / modèle, schéma/dessin...
- de gérer le temps et l'ensemble des questions de façon à traiter le sujet dans sa totalité ;
- de réserver le temps nécessaire à une relecture précise de l'ensemble de la copie pour vérifier l'orthographe, la syntaxe et mettre en valeur les idées essentielles.

# Epreuve orale d'admission n°1

## Entretien

### **Les documents**

Les documents portaient sur des sujets d'actualité ou bien sur des thématiques plus intemporelles liées aux problèmes d'éducation. On citera, dans le premier cas et à titre d'exemple, la prévention de l'illettrisme, les programmes rénovés de l'école primaire et, dans le second, des sujets relatifs à la philosophie de l'éducation, ou bien encore à la laïcité, l'intégration, l'éducation à la citoyenneté. Il fallait donc que les candidats se soient suffisamment documentés sur les sujets qui préoccupent les acteurs du système éducatif et qu'ils connaissent les tendances ou évolutions relatives aux orientations ministérielles actuelles. Il est parfois surprenant de voir certains candidats ne pas savoir depuis quand l'école est obligatoire, ignorer le principe de gratuité ou méconnaître les programmes actuels dans leur globalité.

### **L'exposé**

La durée de l'exposé (10 minutes) indiquée par le texte officiel est respectée. Certains candidats ont même désormais des difficultés à contenir leur exposé dans ce temps. Certaines prestations sont malheureusement mal structurées entraînant leur pénalisation. Pour se placer dans les meilleures conditions, il convient d'annoncer un plan, de structurer son exposé après avoir dégagé une problématique. Ceux qui se contentent de paraphraser le texte se mettent alors en difficulté.

La structuration de l'exposé n'est pas toujours soutenue par une bonne organisation des notes prises durant la phase de préparation. Des flottements peuvent apparaître du fait que certains candidats hésitent entre le recto et le verso de leurs feuillets.

Les candidats gagneraient à illustrer les démarches ou les dispositifs évoqués par une expérience vécue, à situer leur thème de réflexion dans le cadre de leur expérience personnelle, à mettre les questions en perspective. A l'inverse, il convient d'éviter une généralisation trop hâtive à partir d'un exemple.

### **L'entretien**

L'épreuve d'entretien est une épreuve difficile particulièrement redoutée. Certains candidats s'étonnent que les questions posées s'éloignent du sujet traité par les documents, alors que l'entretien ouvre nécessairement le champ du questionnement vers le fonctionnement du système éducatif et d'autres sujets plus vastes.

D'une façon générale, le vocabulaire utilisé n'est pas toujours maîtrisé. On n'attend certes pas d'un candidat qu'il maîtrise un lexique professionnel complexe, mais au moins qu'il connaisse la signification et la portée de celui qu'il emploie de lui-même durant l'exposé ou l'entretien. Les examinateurs apprécient la franchise des candidats qui osent dire qu'ils ignorent tel concept ou telle notion. S'engager dans une improvisation est malhabile et parfois dénué de sens. Des connaissances théoriques, pas toujours assimilées, sont toutefois employées, même lorsque cela n'est pas nécessaire. En revanche, les exemples concrets illustrant les termes « savants » employés et l'articulation de « formules » pédagogiques (« élève-acteur », « au centre », « donner du sens » ...) et de situations concrètes sont valorisantes.

En général, le jury note une bonne écoute des questions posées. Un climat de communication favorable conduit les candidats à répondre aux questions, sans les fuir. Quelques uns d'entre eux ont montré des lectures riches, diversifiées et très bien assimilées.

Le jury ne peut que conseiller de soigner l'exposé qui va ouvrir l'entretien, de s'adresser aux examinateurs en ne restant pas prisonniers des notes, de choisir résolument un registre de langage toujours correct voire soutenu et, en premier lieu, de se préparer sérieusement à une telle épreuve.

# Epreuve orale d'admission n°1

## Domaine des Arts visuels

L'option Arts visuels a été choisie par 23 % des candidats.

Les moyennes obtenues sont de 11,95 pour la partie générale et de 11,58 pour la dominante. La moyenne générale est quant à elle de 11,85.

Sur la forme, le jury a apprécié que la majorité des candidats ait été attentive à respecter scrupuleusement les temps d'exposé et d'entretien oral. La majorité des candidats a opté pour la présentation d'un document visuel plutôt que pour celle d'une réalisation personnelle.

Sur le contenu, le niveau s'est avéré correct et assez homogène. Les candidats étaient au fait des nouvelles dispositions et ont respecté un partage équilibré entre la réflexion sur leur réalisation –ou sur le document apporté- et les ouvertures pédagogiques à déduire des documents introduits par le jury.

Toutefois, quel que soit le choix du candidat sur l'objet de sa présentation, les différentes commissions sont unanimes pour relever le caractère stéréotypé des analyses plastiques qui, quoique satisfaisantes sur l'aspect descriptif et sur les références historiques mobilisées, ont rarement conduit à dégager une question artistique transposable dans une situation d'enseignement, certains candidats semblant laisser au jury l'initiative d'un questionnement qui pourrait les guider dans cette voie.

Par ailleurs, le jury regrette que beaucoup de productions « personnelles » ne relèvent pas réellement d'une pratique mais se présentent comme un simple artifice pour étayer un projet de séquence, ce qui ne manque pas d'en modéliser le contenu.

Il va de soi que les meilleures prestations ont donc été réservées aux candidats qui ont fait des choix plus personnels tant par la présentation éclairante de leur propre démarche plastique ou de leur sélection documentaire, que par l'authenticité de leur proposition pédagogique et par le recours pertinent à une culture artistique bien assimilée.

# Epreuve orale d'admission n°1

## Domaine de la Musique

### **Niveau d'ensemble des candidats**

Le niveau d'ensemble est correct, les notes obtenues en éducation musicale n'étant guère différentes de celles de la première partie de l'épreuve. C'est la pratique musicale qui montre les plus grandes disparités : du candidat-chanteur incapable de retrouver la tonalité du play-back au candidat-musicien ayant suivi un cursus au conservatoire, il y a un monde. Par ailleurs, on constate aussi une meilleure préparation des candidats issus de l'IUFM.

### **Les qualités rencontrées**

Les candidats étaient au fait de la nature et du déroulement de l'épreuve (ce n'était pas forcément une évidence les années passées...) : la plupart d'entre eux faisaient preuve du minimum de connaissances requises par les instructions officielles, c'est-à-dire le contenu des programmes et le fonctionnement des établissements.

Les exposés des candidats suivaient un plan organisé et ont globalement proposé de bonnes synthèses des documents : ils prouvaient ainsi la préparation sérieuse, le respect des règles et des consignes données.

Quelques candidats ont fait de bonnes, voire de très bonnes, prestations instrumentales ou vocales.

### ***Les défauts rencontrés***

Le vocabulaire musical reste plutôt pauvre, notamment en terme de structure et d'écriture : si l'ostinato est bien connu, le terme "d'accompagnement" d'une mélodie est rarement utilisé. Des confusions sur des notions de base relevant de la formation musicale (exemples : confusion entre « pulsation » et « tempo » / entre « thème » et « carrure »...) ont été déplorées.

Le choix des textes vocaux n'a pas toujours fait preuve d'une bonne connaissance de la tessiture et des possibilités vocales de chacun.

La référence à la note de départ dans le cas d'un chant sans accompagnement instrumental a mis des candidats en difficulté : certains commençaient ainsi leur interprétation dans des conditions plus qu'aléatoires...

Parfois, le jury a été confronté à une très mauvaise qualité de la bande-son d'accompagnement, **ce qui est inacceptable dans un concours**.

Si les candidats se sont globalement engagés dans leur interprétation et ont su tirer des éléments de l'écoute, pour autant ils n'ont pas toujours abouti aux conclusions qui s'imposent, notamment en terme de structure et d'appartenance à un genre musical.

La culture indispensable à cette épreuve n'est pas toujours au rendez-vous. De nombreux candidats manquent souvent de références d'œuvres. S'ils sont capables de citer des noms de compositeurs, de les situer dans leurs époques respectives, ils ont en revanche rarement écouté les œuvres des compositeurs qu'ils citent. Les grands genres musicaux leur sont rarement familiers. D'autre part, ils ont souvent un répertoire de prédilection hors duquel ils sont perdus.

Enfin, l'exposé des candidats, souvent bien préparé, trop théorique, renseignait le jury sur leur sérieux mais témoignait rarement d'une expérience de la conduite d'une activité musicale.

**Des conseils pour préparer l'épreuve de la session 2007 (arrêté du 10 mai 2005 et note de commentaires du 16 mai 2005 parue au B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005)**

### **Les attentes du jury**

- Cette épreuve cumule plusieurs des qualités indispensables au bon pédagogue, à commencer par la clarté du discours. Il convient donc pour les candidats de :
  1. développer le sens de la communication (la forme est aussi importante que le fond...)
  2. conserver une certaine part de spontanéité...
  3. manipuler avec précaution toute terminologie spécialisée
- Faire davantage de références à des situations pédagogiques observées
- Extraire au moins un élément du discours musical et l'utiliser véritablement dans une perspective pédagogique adaptée (dans le cadre de l'écoute d'un document sonore)
- Respecter davantage le style, le tempo, l'allure générale du morceau musical présenté afin qu'il puisse être clairement ressenti
- Réfléchir davantage aux fondements méthodologiques de l'enseignement afin de construire les savoirs
- Etablir des réseaux de correspondance entre les savoirs.

**La réflexion et le bon sens doivent prévaloir sur la paraphrase et la récitation de discours stéréotypés ou le placage de concepts...**

### **Les conseils du jury**

- Ecouter et pratiquer de la musique tout au long de l'année, dans des répertoires variés (populaire, savant, occidental ou extra-européen) : se façonner ainsi un réservoir personnel d' « exemples musicaux », de contines... utile et indispensable à un exposé vivant et attrayant
- Se préparer en se mettant dans les conditions de l'épreuve : une bonne gestion du temps est capitale

- Dans le « commentaire d'écoute », s'habituer à prendre des repères auditifs et utiliser un vocabulaire adapté. Il convient aussi de revoir les grands repères de l'histoire de la musique pour acquérir un solide cadre chronologique et passer en revue les traits stylistiques qui permettent une bonne analyse. Le jour du concours, à l'issue de la première écoute, le candidat doit pouvoir faire un bilan critique (l'intuition initiale pouvant être infirmée par les éléments techniques relevés) et repérer les manques pour prévoir les aspects à identifier en priorité durant la seconde audition
- Enfin, il est nécessaire de construire le commentaire d'écoute en prenant appui sur l'extrait proposé par le jury et non sur des généralités « passe-partout »...

**En conclusion, la dominante artistique de cette épreuve doit rester présente à l'esprit du candidat lors de sa préparation, tout comme sa dimension professionnelle de futur pédagogue.**

**Les arts du son demandent avant tout à être vécus, pratiqués, pour aboutir à une compréhension sensible. Toutefois, la liberté laissée au candidat quant au répertoire proposé au jury, peut s'avérer redoutable si elle n'est pas envisagée dans ce cadre.**

# Epreuve orale d'admission n°1

## Domaine de la Littérature de jeunesse

Comme l'indique le texte officiel, « Cette seconde partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans le domaine de la littérature de jeunesse.

### **Le jury porte l'évaluation sur les points suivants :**

1. la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ainsi que la clarté et la qualité de l'exposé ;
2. la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire ;
3. la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

### ***Interprétation ou lecture du texte***

La plupart des candidats ont puisé leurs extraits dans la liste des ouvrages recommandés par les documents d'application des programmes. A cet égard, il est conseillé aux candidats de se référer aux documents d'application ou d'accompagnement de l'ensemble de la scolarité primaire, y compris le cycle 1. Le jury recommande une vigilance particulière à la qualité de la photocopie qu'ils fournissent au jury. Par ailleurs, celle-ci doit comporter au minimum le titre et le nom de l'auteur de l'ouvrage dont le texte est extrait.

Rappelons que le texte de cadrage prévoit une durée de « 3 à 5 mn » pour cette lecture. La plupart des candidats sont en deçà de ce temps, et le jury regrette parfois le caractère inexpressif de la prestation. Il est bien évident qu'une lecture soigneusement préparée, évitant l'écueil de récitation, permet au candidat une mise en voix du texte durant laquelle il peut prendre le temps, marquer des pauses et oser mettre son corps en jeu.

### ***Exposé et Entretien***

L'exposé qui suit doit être organisé. S'il n'est pas nécessaire d'en annoncer le plan au vu de la durée du temps imposé, le jury doit en percevoir la structuration. Dans l'exposé, les candidats qui réussissent le mieux sont ceux qui parviennent à faire ressortir la valeur et les intérêts littéraires de l'œuvre retenue, les mises en réseau possibles et les exploitations pédagogiques. Le candidat doit être capable de donner des renseignements précis sur tous les ouvrages cités, preuves de leur lecture.

Il faut aussi savoir se dégager du caractère affectif qui lie le candidat à l'œuvre choisie. Se contenter d'une présentation générale de l'œuvre et d'un catalogue d'activités peu pertinent à l'extrait choisi ne suffit pas en regard des exigences de l'épreuve. Il est donc utile de rappeler aux candidats qu'ils doivent s'efforcer de répondre aux questions du jury, en dépassant l'énoncé de simples généralités et en illustrant leur propre propos. Ils ne doivent pas hésiter à faire reformuler les questions qu'ils ne comprennent pas, mais doivent exprimer un point de vue personnel tout en montrant leur maîtrise de la dominante choisie.

Cette épreuve demande à la fois une bonne culture littéraire, des qualités pédagogiques et des capacités d'expression affirmées. Elle présente des caractères propres auxquels il faut d'une manière ou d'une autre se préparer. Enfin, il est essentiel que la voix, outil professionnel par excellence, exprime la volonté d'entrer en contact avec le jury.

# Epreuve orale d'admission n°2

## Langue vivante étrangère sans programme

Cette nouvelle épreuve, définie par l'arrêté du 10 mai 2005 et dont les objectifs et les modalités sont précisées dans une note de commentaire datée du 16 mai 2005, est préparée pendant trente minutes et dure vingt minutes.

Elle s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes (soit autour de 2000 signes), dans la langue choisie par le candidat. Elle débute par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de cinq minutes. Le candidat est ensuite invité à lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale.

Il s'agit de vérifier chez le candidat :

1. l'aptitude à comprendre un texte et à en dégager les grandes lignes,
2. l'aptitude à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance suffisant,
3. l'aptitude à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets variés et à développer une argumentation sans chercher ses mots de manière évidente.

L'évaluation prend particulièrement en compte la fluidité de l'expression et la qualité, notamment phonologique, de la langue.

L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ». Ce niveau de compétence est attendu des élèves en langue vivante étrangère à la fin des études du second degré. Les futurs candidats trouveront dans le Cadre, paru aux éditions Didier, une présentation des différents niveaux. Il leur est conseillé, pour mieux comprendre les attentes du jury, de se référer notamment au chapitre 4 de cet ouvrage, qui donne une liste détaillée des descripteurs relatifs à la compréhension écrite et à la production orale.

### **Constats et recommandations**

#### **1. Présentation des grandes lignes du texte**

Les textes choisis comme supports (et dont on trouvera quelques exemples dans ce rapport) n'avaient pas de connotation trop littéraire et ne faisaient pas appel à des notions techniques. Leurs thématiques étaient variées : inégalités hommes-femmes, systèmes éducatifs, nouvelles technologies, environnement, catastrophes naturelles et leurs conséquences sociales, santé, immigration, adolescents...

Il s'agissait pour les candidats de présenter les grandes lignes du texte en cinq minutes environ, en explicitant le type de texte, la situation, les informations, les questions et arguments. Il était loisible aux candidats de présenter, le cas échéant, les alternatives d'interprétation.

Rappelons ce qui est attendu au niveau B2 en production orale générale : le locuteur doit se montrer capable de « développer méthodiquement une présentation ou une description soulignant les points importants et les détails pertinents. » (CECRL. Chapitre 4. p.49).

Lors de cette session, les présentations ont été souvent trop brèves, les candidats peinant à atteindre la durée de cinq minutes. Trop de candidats se sont contentés d'une présentation très formatée, semblant suivre un schéma stéréotypé. Le jury n'attend pas qu'on lui dise de combien de paragraphes le texte est composé. Il n'attend pas une paraphrase du texte paragraphe après paragraphe, ni une lecture de phrases entières du texte, qui ne renseigne en rien sur la compréhension. Il souhaite entendre des présentations organisées et précises qui témoignent de la perception de la structure du texte et de l'articulation de ses différentes parties. Il souhaite certes que la source soit citée, mais pour être ensuite immédiatement commentée. Si, par exemple, le candidat doit présenter un article tiré du Sunday Times, il lui faut au moins dire qu'il s'agit d'un journal britannique du dimanche, l'idéal étant de montrer au jury qu'il a déjà lu ce type de presse et qu'il est capable d'en donner les caractéristiques essentielles, en faisant au besoin des comparaisons avec la presse quotidienne britannique ou avec la presse française. Si le candidat n'a jamais lu un journal de ce type, il peut au moins présenter au jury les hypothèses que l'appellation lui permet de formuler. La date ne doit pas faire l'objet d'une simple mention rituelle. Elle est toujours éclairante et doit être exploitée. Le titre ne doit pas seulement être lu. Il doit être commenté : est-il immédiatement compréhensible, est-il tout simplement factuel, est-ce un jeu de mots, est-ce qu'il fait sourire le lecteur, est-ce qu'il l'égare, est-ce qu'il pique sa curiosité ?

Si, dans cette première phase de prise de parole en continu le candidat parvient ainsi à sans cesse interroger ce qu'il lit et à rendre compte de ses réactions, il pourra plus facilement faire une présentation de cinq minutes des pistes ouvertes pourront être explorées lors de la phase dialoguée puisqu'on le sait, cette phase prendra appui dans un premier temps sur la présentation orale.

## **2. Lecture**

C'est hélas la partie la moins réussie de l'épreuve. Difficile en toutes circonstances, la lecture à voix haute est un exercice encore plus périlleux dans la situation de tension qu'engendre bien naturellement l'épreuve. Nous conseillons aux candidats de ne pas se précipiter pour effectuer la lecture dès que le jury a indiqué le passage à lire. Ils auront avantage à mettre à profit le bref temps de préparation qui leur est accordé pour prendre mentalement connaissance du passage et de bien en mesurer les difficultés. Ce qu'il faut absolument éviter c'est de donner l'impression de ne rien comprendre au passage qui est lu. Le jury pourra être indulgent sur telle ou telle inexactitude phonologique mais il ne pardonnera pas une lecture qui rend le texte incompréhensible. Nous ne pouvons que réitérer ici le conseil déjà donné dans le rapport 2005. L'exercice de lecture demande à être rigoureusement préparé par un entraînement patient, régulier et méthodique à la reproduction fidèle de modèles authentiques, cela ne dispensera pas de l'acquisition de connaissances sur les principes phonologiques inhérents à chacune des langues concernées.

### 3. Entretien

Au niveau B2, le locuteur « peut développer une argumentation claire en élargissant et confirmant ses points de vue par des arguments secondaires et des exemples pertinents. Il peut enchaîner des arguments avec logique. Il peut expliquer un point de vue sur un problème en donnant les avantages et les inconvénients d'options diverses. » (CECRL chapitre 4. p.50) Lors d'une conversation, il « peut s'impliquer dans une conversation d'une certaine longueur en y participant réellement, il peut transmettre différents degrés d'émotion et souligner ce qui est important pour lui dans un événement ou une expérience. » (CECRL chapitre 4. p. 62). Les futurs candidats auront avantage à garder ces descripteurs en tête pour mieux se préparer à la phase dialoguée. Lors de leur demi-heure de préparation, il serait souhaitable qu'ils anticipent sur ce que les textes donnent naturellement à dire et commencent à mobiliser les outils langagiers nécessaires. Ils seront ainsi beaucoup mieux armés pour échanger avec le jury dans cette dernière phase de l'épreuve. Car il s'agit bien d'échanger et non de répondre par de simples « oui » ou « non » aux questions du jury, qui trouve alors le temps bien long. On peut conseiller aux candidats de s'entraîner de façon systématique, sur tout type de texte, à réagir de façon personnelle, à émettre un avis, à le justifier, à exposer le pour et le contre, etc., et ceci devant un auditoire, en temps limité.

On aura compris que la réussite à ce type d'épreuve, qui mesure la compétence communicative en langue étrangère, est conditionnée par la maîtrise dont font preuve les candidats dans les trois composantes de cette compétence : la composante linguistique (lexique, grammaire, phonologie), la composante sociolinguistique (qui renvoie aux paramètres socioculturels de l'usage de la langue, la connaissance de ses divers registres, par exemple) et la composante pragmatique (qui renvoie, entre autres choses, à la maîtrise du discours, à sa cohérence). Nous invitons les futurs candidats à effectuer le travail patient et obstiné qui leur permettra d'enrichir et de diversifier leurs outils langagiers, trop souvent bien pauvres. Il est aussi essentiel qu'ils développent leurs connaissances culturelles, ce qui leur évitera bien des contresens, facilitera leur présentation et nourrira leurs échanges avec le jury. Ces savoirs indispensables ne s'acquièrent pas seulement lors de séjours dans les pays concernés, même s'il est souhaitable que les candidats aient effectué de tel séjours. Ils s'acquièrent grâce à fréquentation régulière des productions culturelles de ces sociétés : journaux, magazines, ouvrages divers, littéraires, scientifiques, programmes radiophoniques et télévisuels, films, productions artistiques au sens large.

Nous ne saurions conclure ce rapport sans saluer les excellentes prestations de certains candidats. Conscients des exigences spécifiques de l'épreuve, à laquelle ils s'étaient bien préparés, maîtrisant bien la langue et connaissant bien l'arrière-plan culturel, ils ont su aussi convaincre par leur clarté, leur vivacité, une assurance de bon aloi pour lesquels le jury n'a pas hésité à leur accorder la note maximale.

# Epreuve orale d'admission n°3

## Education Physique et Sportive

### ACTIVITES PHYSIQUES OPTIONNELLES

- **1500 M** : L'ensemble des jurys s'est étonné du nombre impressionnant de candidats dispensés.

Il a noté une bonne préparation de la majeure partie des candidats. Leur niveau de performance est dû, semble-t-il à une bonne connaissance de leurs capacités, illustrée par la régularité avec laquelle la plupart d'entre eux a parcouru cette distance.

Cependant, certains candidats ont parcouru ce 1500 M en « jean » Il est nécessaire de rappeler l'importance que la tenue peut avoir sur la performance ainsi que sur l'image de la discipline. Il est donc vivement conseillé de réfléchir à cet aspect de la préparation à l'épreuve.

### AIDE METHODOLOGIQUE A LA PREPARATION DE L'EPREUVE DU 1500 M

#### ➤ Avant propos

Toute préparation visant le développement des capacités énergétiques se doit, pour être efficace, de répondre à plusieurs principes : la planification dans le temps, la régularité du travail et enfin, l'adaptation précise aux capacités de chacun.

- **La planification** : une durée **minimum** de 14 semaines s'avère être un seuil au-dessous duquel toute préparation pourrait n'avoir que peu d'effets.
- **La régularité** : une, voire deux séances hebdomadaires, quelles que soient les conditions climatiques (ce qui parfois requiert de fortes qualités psychologiques liées à l'acceptation de l'effort) constituent un volume de travail intéressant.
- **L'adaptation** : toute amélioration du potentiel énergétique, n'est envisageable qu'à la seule condition d'adapter la charge de travail aux capacités de chacun, ce qui n'exclut pas pour autant le travail collectif favorable à la motivation.

La proposition qui suit, a pour but de vous donner une marche à suivre, qui doit être organisée par rapport à la semaine de l'épreuve. Toute planification sera référencée à cette semaine.

Nous vous proposons de découper votre période préparatoire, quelle que soit sa durée, en trois périodes équilibrées (**exemple : sur une planification de quinze semaines : 3 x 5 semaines**)

*La première période* ayant pour objectif le développement des capacités aérobies.

*La deuxième période* visant le développement de la puissance.

*La troisième période* cherchera la sollicitation de la vitesse spécifique, c'est-à-dire celle sur laquelle le candidat pensera pouvoir courir son épreuve.

## **1/ PREMIERE PHASE : développement des capacités aérobies**

Cette préparation s'effectuera essentiellement par un travail en volume c'est-à-dire un travail long à intensité moyenne.

**A/** pour les personnes ayant une « petite » condition physique, 2 footings hebdomadaires dont l'objectif serait d'arriver progressivement à tenir 30 minutes de courses sans s'arrêter. (N.B. La perte de quelques kilos suffit à elle seule à augmenter le VO2 max.)

**B/** pour les personnes disposant de plus de potentiel, possibilité d'effectuer dans la semaine un footing d'une trentaine de minute + une course en fartlek (course sur terrain varié avec montées et descentes ou course avec changement d'allure) d'une vingtaine de minutes.

## **2/ DEUXIEME PHASE : développement de la puissance aérobie**

Cette phase nécessite la connaissance d'une valeur individuelle qu'on appelle VMA (vitesse maximale aérobie) à partir de sa connaissance que seront planifiées les charges de travail. Une sous évaluation ou une surévaluation de cette donnée rendrait tout travail inefficace. Plusieurs tests existent (30/30, 45/15, 5 minutes, navette L. Léger, VAMEVAL etc...) le plus simple pour les candidats, étant de réaliser un 1500 M en condition maximale, en déduire leur vitesse moyenne et ajouter à cette vitesse 2km/h (**exemple : pour un candidat réalisant un 1500 M en 8'10", la vitesse moyenne de course est d'environ 11 km/h, donc son seuil de sollicitation optimal sera de 11 + 2 soit 13 km/h**)

Le travail s'effectuera sous forme intermittente, c'est-à-dire alternant des phases de travail et des phases de récupération.

Le plus accessible pour les candidats est le 30/30 ; c'est-à-dire trente secondes de course suivies de 30 secondes de récupération à 100 % de la V.M.A.

Le volume de travail sera de 6 minutes : 2 séries de 6 X 30/30 entrecoupées de 10' de récupération (**exemple : pour une V.M.A. de 13 km/h : le candidat doit parcourir 110 mètres en 30 secondes, se reposer 30 secondes, courir 30 secondes, etc... 6 x de suite**)

La deuxième possibilité : réaliser

400 M	600 M	1000 M	600 M	400 M
100 %	95 %	90 %	95 %	100 % de la V.M.A.

Pour ce type de travail, le temps de récupération entre les courses doit être < au 2/3 de la durée de course (principe : le rythme cardiaque ne doit pas redescendre au-dessous de 160 puls./min.)

➤ **Recommandations :**

- Si l'intensité du travail est aisément supportable, ne pas hésiter à augmenter la charge en élevant la vitesse de course, s'agissant du 30/30, en augmentant la distance de course (**exemple 115 M au lieu de 100 M**) ou encore en augmentant le volume (**exemple 2 x 8 x 30/30**)
- Idem pour la deuxième possibilité ; le candidat peut jouer sur la V.M.A. (**exemple : si la valeur de départ de la V.M.A. était de 13 km/h et que les charges sont facilement supportables, ne pas hésiter à recalculer ses temps de course en partant d'une valeur de référence de 14 km/h**)
- La portée de ce type de travail ne vaudra que par l'individualisation du seuil de sollicitation de l'organisme. celui-ci doit en permanence se trouver aux limites.
- Les phases de récupération entre les courses peuvent s'effectuer de manière « active », c'est-à-dire en trottinant afin d'éliminer au maximum l'acide lactique.
- L'idéal serait d'alterner dans la même semaine les deux types de travail, soit 2 séances.

**3/ TROISIEME PHASE : travail de la vitesse spécifique.**

Au cours de cette phase, le candidat effectuera un travail correspondant à l'allure de course à laquelle il a prévu de courir son épreuve (**exemple : pour un candidat ayant effectué son 1500 M en 8'10 '' lors du test précédemment cité, il peut, si le programme a été convenablement suivi, espérer gagner une minute sur cette référence, soit parvenir à un temps de 7'10 ''**) La vitesse de course devra alors correspondre à cette nouvelle référence, soit 12,5 km/h.

Cette dernière période peut être découpée en trois phases avec un volume total de travail dans la séance légèrement supérieur à 1500 M

1<sup>ère</sup> phase : 6 x 300 M à vitesse spécifique (**exemple : 300 M à 12,5 km/h : 1'25''**)

2<sup>e</sup> phase : 4 x 500 M à vitesse spécifique (**exemple 500 M à 12,5 km/h : 2'35''**)

3<sup>e</sup> phase : 3 x 600 m à vitesse spécifique (**exemple 600 M à 12,5 : 2'50''**)

Temps de récupération <2/3 du temps de course

Récupération : à l'arrêt pour apprendre à tolérer l'acide lactique

Si possibilité d'effectuer 2 séances par semaine → travail bénéfique.

▪ **DANSE**

Le niveau d'ensemble des candidats de cette session est hétérogène malgré une préparation certaine.

Le jury conseille aux candidats de prendre le temps, pendant la phase de préparation de leurs chorégraphies, de donner un titre à leurs prestations. Un titre bien choisi est souvent le reflet d'un projet abouti. Néanmoins, il n'est pas indispensable d'y associer de longs discours.

Le thème choisi doit être adapté à leurs possibilités et leurs maturités : éviter les thèmes enfantins, qui nécessitent contrairement à l'idée reçue un niveau de maîtrise technique élevé pour dépasser « la caricature »

Il est dommage, que les candidats se contentent d'une relation élémentaire avec le support musical choisi (souvent limité au suivi du tempo) De plus, il leur est conseillé d'être prudent avec les musiques à forte résonance.

Le jury a apprécié le travail sur l'exploitation de l'espace scénique, le développement d'un propos, l'engagement personnel et la sobriété des tenues.

Toutefois, il est encore nécessaire pour une partie des candidats d'enrichir son répertoire gestuel en veillant à ce qu'il reste au service du projet chorégraphique.

Enfin, l'échauffement se résume trop souvent à des mobilisations articulaires et musculaires. Il ne faut pas hésiter à prendre des repères par rapport à l'espace scénique. Il est important de réviser sa chorégraphie même mentalement, en occupant l'espace pour bien se l'approprier. L'utilisation d'un baladeur peut être à ce niveau très utile.

## **EPREUVE D'ENTRETIEN**

Même s'il apparaît une certaine hétérogénéité, les candidats se sont préparés avec sérieux à cette épreuve, avec une assez bonne maîtrise du temps imparti.

Compte tenu de la forme de l'entretien, portant dans un premier temps, sur un exposé basé sur la prestation physique effectuée ou choisie pour les dispensés au moment de l'inscription et induisant un apprentissage par cœur, il a été noté un manque de spontanéité et de conviction dans le discours des candidats.

Dans l'ensemble les candidats ont montré une assez bonne connaissance de l'activité pratiquée (données scientifiques pour le 1500 M – problèmes posés par la danse et l'expression), mais il aurait été préférable d'éviter une trop longue narration relative à leur vécu sportif antérieur, à l'expérience de la reprise d'activité, au déroulement de l'option le jour du concours etc... pour ne garder que des éléments d'analyse permettant le rapport à l'enseignement : quelles compétences ? situation de l'activité selon les programmes et les objectifs ? quelles attentes en fin de cycle ? quelle démarche pédagogique ?

Si l'interdisciplinarité a été envisagée, la plupart du temps, cette évocation est restée formelle et peu fonctionnelle.

Le 2<sup>e</sup> temps de l'entretien, ponctué par le tirage au sort d'une activité parmi les plus pratiquées à l'école primaire dans l'Académie (Athlétisme – jeux et sports collectifs – jeux de lutte – jeux de raquette – Activités d'expression – natation) fut un bon moyen de vérifier la polyvalence des candidats.

Cependant il est apparu plus de lacunes, les candidats se limitant souvent à citer la compétence en rapport avec l'activité et à donner une définition de l'activité.

Ils ne visualisent peu ou pas les élèves dans l'activité vraisemblablement par manque d'expérience, montrant une méconnaissance des caractéristiques essentielles, des difficultés, des remédiations et régulations de l'enseignant.

C'est ce critère qui a fait la différence entre les notes excellentes et les notes moyennes.

D'une façon générale, nous conseillons aux candidats de connaître les instructions officielles concernant l'EPS à l'école primaire, de se construire un modèle (exemple) de démarche pédagogique par rapport à l'option choisie et d'analyser d'autres APS en relation avec les 4 compétences spécifiques définies dans les programmes.

Par ailleurs, il est souhaitable de ne pas utiliser un vocabulaire trop prétentieux et non maîtrisé.

sx